

## Conditions Générales de Ventas

### PREAMBULE

L'éolienne proposée par la SARL Éolie est fabriquée en France, avec le souci d'une production de qualité et de durabilité du produit. Cette machine développée par l'entreprise ÉOLIE fait l'objet de 2 brevets européens et répond aux certifications Norme CE (directive machines 2006/42/CE) et Norme VDE 0126-1-1.

La mise au point de cette éolienne verticale par la SARL Éolie a pour vocation de rendre accessible l'énergie éolienne à destination des particuliers. L'exploitation de ces nouvelles technologies est en évolution constante afin d'améliorer le service au maximum.

L'acquisition d'un produit Éolie inscrit le consommateur dans une démarche responsable. En installant un équipement développé par l'entreprise, l'acheteur réalise une démarche engagée en investissant dans une technologie nouvelle permettant le développement des énergies renouvelables.

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société **SARL Éolie** au capital de 103 000 € dont le siège social est situé au 41 bis, rue des Mazurières 92500 RUEIL MALMAISON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro RCS 534 838 768 ci-après dénommée « **SARL Éolie** » et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat directement à la société **SARL Éolie** dénommée ci-après « **L'ACHETEUR** ».

### APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces C.G.V. à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, émis par le vendeur, qui n'a qu'une valeur indicative.

Toute condition contraire posée par l'acheteur, y compris ses conditions générales d'achat, sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V. ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de la SARL Éolie, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à la demande.

### CARACTERISTIQUES DES BIENS ET SERVICES PROPOSES

Les produits et services proposés sont ceux qui figurent sur le site [www.eolie-energie.fr](http://www.eolie-energie.fr) dans la limite des stocks disponibles.

Chaque produit est accompagné d'un descriptif établi par la SARL Éolie, les photographies présentes sur le site sont les plus fidèles possibles mais sont non contractuelles.

### TARIF & PAIEMENT

Les prix figurant dans le devis sont TTC, en euro (€) et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Un changement du taux de TVA impliquerait une modification automatique des prix des produits et services.

D'une manière générale, les documents commerciaux émis par la SARL Éolie et les informations données sont liés aux lois en vigueur et sont donc susceptibles de modification à tout moment.

Les documents commerciaux établis par la SARL Éolie bénéficient d'un taux de TVA de 10%. Ce taux de TVA réduit est applicable uniquement sur les logements d'habitation achevés depuis plus de deux années au jour de l'achat dont l'acheteur est propriétaire ou locataire.

Les entreprises, ainsi que les particuliers dont le logement serait achevé depuis moins de deux ans, ne peuvent pas bénéficier du taux réduit de TVA. Les documents commerciaux établis par la SARL Éolie seront soumis à une TVA 10% en vertu de l'article 68 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012.

Le cadre « travaux » permettant de bénéficier du taux de TVA réduit est conditionné à la prestation de vérification du montage qui est effectué par la SARL Éolie, sur rendez-vous, après l'assemblage du système effectué par l'acheteur.

Dans tous les autres cas, les documents commerciaux émis par la SARL Éolie seront soumis au taux de TVA de 20%.

Le prix figurant au devis le jour de la commande est le seul applicable à l'acheteur. Ce prix indiqué comprend les frais de traitement de la commande, les frais de transport et de livraison.

En raison de la nature des produits de la SARL EOLIE et de leur réalisation à la commande, un acompte sera demandé à la validation de cette dernière. Le compte de l'acheteur sera débité immédiatement à la réception de la confirmation, la commande n'est définitive qu'après paiement du prix correspondant.

Le paiement se fait par chèque bancaire ou postal ou virement bancaire.

#### **DEFAUT DE PAIEMENT ET DROIT DE RESILIATION**

La SARL Éolie se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Des changements intervenant dans la situation du client, tels que les retards, difficultés et cessation de paiement, décès ainsi que la mise aux poursuites, la tenue de procès importants etc. autorisent la SARL Éolie à résilier immédiatement d'éventuels engagements de livraison. Le paiement d'éventuelles créances de SARL Éolie est alors aussitôt exigible.

#### **RESERVE DE PROPRIETE**

La SARL Éolie se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de la commande. A défaut de paiement à l'échéance convenue, la SARL Éolie pourra reprendre les marchandises.

#### **ARCHIVAGE – PREUVE**

La SARL Éolie archivera les bons de commandes et factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil.

Les registres informatisés de SARL Éolie seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenues entre les parties.

#### **COMMANDE**

Toute transaction est réalisée dans la limite des stocks disponibles. Dans l'éventualité d'une indisponibilité totale ou partielle des produits commandés après validation de la commande l'acheteur en sera informé par courrier électronique ou par téléphone et en application des dispositions de l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation aura la faculté de :

-Être livré d'un produit de qualité et de prix équivalent, dans la limite des stocks disponibles ;

-Être remboursé de la totalité du prix d'achat dans les 30 jours suivant la commande.

Un acompte, tel que visé sur le bon de commande, sera réglé à la commande et sera encaissé immédiatement. Dans l'éventualité où le paiement se fait en plusieurs versements, il sera effectué tel que décrit dans le devis.

Il sera remboursé si annulation, conformément aux dispositions de l'article L 121-25 du Code de la Consommation, dans les conditions visées ci-dessous.

#### **DELAI DE RETRACTATION**

Pour toute commande de produits non périssables à distance, l'acheteur dispose, en vertu de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de l'équipement complet. La rétractation doit être exercée par L.R.A.R à destination de la SARL Éolie.

En cas de rétractation, l'organisation du transport et les frais de retour incomberont à l'acheteur. Toute pièce endommagée ou non restituée sera déduite du remboursement.

#### **LIVRAISON**

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possibles mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement du vendeur.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, ni à retenue ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si six mois après la date indicative de livraison et après une mise en demeure envoyée par L.R.A.R restant infructueuse, le matériel n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties ; l'acheteur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnités ou dommages-intérêts. Sont considérés notamment comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les intempéries, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné. Le vendeur tiendra l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Au moment de la livraison, l'acheteur doit pouvoir présenter :

-Une pièce d'identité si celle-ci lui est demandée ;

-Sa confirmation de commande avec les références de la transaction .

En cas de dommage pendant le transport, la protestation motivée doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison

#### **MODALITES DE LIVRAISON**

La livraison se faisant sur rendez-vous convenu entre l'acheteur et la SARL Éolie, l'acheteur s'engage à être présent à l'heure convenue pour l'intervention, ou, à organiser l'accès au point d'installation et de connexion au réseau électrique. L'équipe d'intervention SARL Éolie met tout en œuvre pour respecter le plus scrupuleusement ses rendez-vous mais si un imprévu l'empêche d'intervenir au rendez-vous fixé, le vendeur s'engage à prévenir son client avant l'heure d'intervention prévue afin de convenir des modalités de report de la livraison.

#### **ZONES GEOGRAPHIQUES DE LIVRAISON**

La vente des produits et services Éolie est réservé aux acheteurs résidents en France METROPOLITAINE ainsi que, dans les îles française dépendantes du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.) hors DOM et COM.

\*Pour la Corse et les autres îles françaises proches de la France qui dépendent du continent, veuillez prendre en considération les spécificités de la livraison de la SARL Éolie.

#### **MODALITES DE LIVRAISONS PARTICULIERES**

Pour la Corse et les autres îles françaises proches de la France, dépendantes du continent, compte tenu des restrictions de transport locales dans certaines îles françaises, la livraison est réalisée le cas échéant par la mise à disposition sur le quai de la gare maritime sur le continent ou sur l'île selon le cas.

Le tarif de la livraison indiqué inclut uniquement cette prestation. Il appartient au client d'assurer la continuité de l'acheminement à ses frais et risques.

#### **RECEPTION DU MATERIEL**

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré ou du matériel commandé ou au bon de commande, doivent être formulés par écrit ou LRAR dans les sept jours après l'arrivée du matériel. A défaut, l'acheteur sera réputé les avoir acceptés sans réserve. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

#### **NON CONFORMITE ET CONSEQUENCES**

L'acheteur s'engage à vérifier le contenu de la commande qui est remise et à signer la facture de la commande qui vaudra comme récépissé de réception.

En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur devra refuser le ou les produits en ajoutant sur le récépissé de réception son « refus pour manquant » ou « refus pour avarie ».

En cas de vice apparent des matériels livrés, dûment constaté par le vendeur, l'acheteur pourra obtenir le remplacement ou le remboursement des matériels, au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

#### **PARTAGE DES RESPONSABILITES SARL ÉOLIE / ACHETEUR**

La SARL Éolie propose différentes prestations complémentaires tels que l'étude d'implantation ou le montage permettant à l'acheteur d'être accompagné dans son projet. Si l'acheteur porte le projet sans prestation, il lui incombe de s'assurer de la bonne réalisation des travaux qu'il réalisera lui-même, selon la notice d'installation fournie par la SARL Éolie. La SARL Éolie conçoit les éoliennes pour que l'acheteur puisse réaliser le montage avec un matériel accessible par un particulier.

Il incombe au client de respecter les directives NFC C15100/1 lorsqu'il se charge du montage de son éolienne et d'adresser les courriers et autorisations aux services concernés, tels que la déclaration de raccordement au gestionnaire du réseau.

L'acheteur a la possibilité de commander une prestation de conseil et d'étude auprès de la SARL Éolie pour sa future implantation. En cas de commande sans prestation d'étude, il incombe à l'acheteur de porter son projet et de s'assurer de la pertinence du lieu d'installation. Dans cette éventualité, la SARL Éolie se dégage de toute responsabilité quant au choix du lieu d'implantation, qui ne saurait remettre en cause la conformité du matériel.

Le lieu d'implantation et l'exposition aux vents conditionne le fonctionnement de l'équipement. Une installation dans un environnement non conforme aux préconisations de la notice pourra engendrer un vieillissement prématuré du produit faute de tourner régulièrement.

L'acheteur devra prendre toutes les précautions pour éviter tout conflit de voisinage. La SARL Éolie ne pourra jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.

## **VISITE DE VERIFICATION**

Sous réserve d'un autre rendez-vous, la SARL Éolie procédera automatique à une visite de vérification auprès des acheteurs en tant que personne physique ayant réalisés le montage de leur éolienne eux-mêmes.

Cette visite aura lieu dans les 60 jours suivants la communication par l'acheteur à la SARL Éolie de l'achèvement de l'ouvrage.

## **GARANTIES DES VICES CACHES**

Tous les produits fournis par la SARL Éolie bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

En cas de livraison d'un produit révélant un vice caché, et ce dans un délai de deux ans conformément à l'article 1641 du Code Civil, la SARL Éolie s'engage à échanger l'accessoire défaillant avec un produit de qualité et de prix équivalent selon les stocks disponibles.

## **GARANTIE DE CONFORMITE**

Conformément à l'article L211-12, l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien pour les ventes aux particuliers. Dans le cas d'un achat par une entreprise, type personne morale la garantie fait l'objet d'un contrat séparé, tel le contrat de maintenance du produit, ou se trouve explicitement mentionné sur le devis de l'équipement.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par voie postale à l'adresse suivant : SARL Éolie, 41 bis rue des Mazurières, 92500 RUEIL MALMAISON.

Un produit ne bénéficie pas de sa garantie si le client ne respecte pas les conditions normales de montage, d'installation ou d'utilisation.

## **GARANTIE CONTRACTUELLE**

L'installation bénéficie de la part du vendeur et installateur d'une garantie totale de bon fonctionnement à compter de la date de mise en service et ce pendant 24 mois, dite Garantie de la pièce de Rechange. Cette garantie est incluse pour les ventes aux particuliers. Dans le cas des ventes aux entreprises, type personne morale, cette garantie fait l'objet d'un contrat séparé, tel le contrat de maintenance du produit, ou se trouve explicitement mentionné sur le devis de l'équipement.

En conséquence, toute défaillance ou panne éventuelle de l'équipement qui ne résulterait pas d'un cas de force majeure ou du fait de l'acheteur donnera lieu à réparation pendant cette période ; si la pièce est démontable et transportable par colis (ex : génératrice, onduleur, etc), son démontage et son expédition devront être réalisés par le client. La garantie sur une pièce de remplacement expire en même temps que celle de la pièce remplacée.

La garantie s'applique dans la mesure où l'acheteur de l'installation respecte les règles de base de bon fonctionnement. Il veille notamment :

-A maintenir l'équipement dans un bon état en se confortant au manuel d'utilisation fourni par le vendeur. Compte tenu de la spécificité de l'équipement et pendant toute la durée de la garantie, l'acheteur s'engage à informer sans délai la SARL Éolie de tout dégât, détérioration ou panne et à recourir exclusivement aux services de l'installateur pour assurer les réparations nécessaires.

-L'acheteur doit s'abstenir de toute manipulation non prévue dans la notice d'instruction de l'équipement ;

-L'acheteur est informé du fait que toute modification de l'environnement pouvant affecter l'équipement est susceptible d'en altérer les performances et la pérennité dans le temps. Il s'efforcera en conséquence de maintenir ledit environnement tel qu'il était au jour de l'installation de l'équipement ;

Sont exclus de la garantie les dommages résultants de la projection ou de la chute de tout objet sur l'équipement quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause, de l'effondrement du terrain ou des locaux, ou encore de l'arrachement des tuyauteries et câbleries par des animaux domestiques ou non. La SARL Éolie ne saurait être tenu responsable des dégâts, détériorations, ou pannes de l'équipement ainsi exclus de la garantie ni des conséquences directes ou indirectes susceptibles d'en résulter pour l'acheteur, les personnes vivant ou travaillant sur le site, comme pour ses visiteurs. Sont également exclus de la garantie les dégâts, détériorations ou pannes de l'équipement résultant de vols, d'incendies, d'explosion, d'inondations, de grèves, d'émeutes, de mouvements populaires, d'acte de terrorisme, de vandalisme, de sabotage, de tempêtes, et plus généralement de tout aléa climatique ou catastrophe naturelle et de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, ainsi constitutif d'un cas de force majeure.

Le rendement des matériels installés varie en fonction de l'environnement de l'installation. La SARL Éolie peut fournir une étude de l'environnement et des mesures de vent. Outre ces mesures, les indications transmises par la SARL Éolie sont purement indicatives, et non contractuelles.

### **ASSURANCE**

En raison de la nature du produit commercialisé par la SARL Éolie il est recommandé à l'acheteur de souscrire à une extension de l'assurance responsabilité civile (dommage et risques électriques) comprise dans l'assurance habitation afin de faire apparaître l'éolienne dans le contrat d'assurance.

### **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La SARL Éolie, pour les besoins du service, se réserve le droit de collecter des données nominatives relatives aux utilisateurs du site, notamment par le biais de « cookies » et s'il le souhaite les transmettre à des partenaires commerciaux.

A cet effet, le site [www.eolie-energie.fr](http://www.eolie-energie.fr) est déclaré auprès de la CNIL sous le numéro : **1818268**

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, tout utilisateur ou client du site peut à tout moment s'opposer à l'utilisation commerciale desdites données et bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Toutes les demandes relatives au présent article devront être envoyées par courrier électronique/Postal à l'adresse : Éolie, 41 bis rue des Mazurières, 92500 RUEIL MALMAISON.

### **REGLEMENT DES LITIGES**

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation de l'association Médiation en Seine, dont les honoraires seront réglés par la partie plaignante.

### **VENTE SUR LES FOIRES ET SALONS**

Pour les contrats de vente conclus à l'occasion d'une foire ou d'un salon, l'acheteur ne dispose pas d'un délai de rétractation sauf concernant les offres de crédit qui pourraient être proposées par le vendeur afin de conclure la vente comme c'est prévu dans l'article L. 127-98 du Code de la consommation.

Cette absence de délai de rétractation devra être mentionnée au contrat mais devra aussi faire l'objet d'une information du consommateur par le vendeur préalablement à la conclusion du contrat conformément à l'article L127-97 du Code de la consommation.

Tout manquement de la part du vendeur aux dispositions de l'article précité l'expose, en vertu de l'article L. 141-1-2 du Code de la consommation à une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000€ pour une personne physique et 15 000€ pour une personne morale.